



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-520

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2026-09-02-00004 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique de la directrice du groupe hospitalo-universitaire APHP.Sorbonne Université regroupant les sites Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (8 pages)	Page 3
--	--------

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2026-09-01-00020 - Décision portant délégation de de signature (SAR) (6 pages)	Page 12
75-2026-09-01-00022 - Décision portant délégation de de signature en matière de rémunérations (6 pages)	Page 19
75-2026-09-01-00021 - Décision portant délégation de de signature pour le fonctionnement du pôle Chorus (11 pages)	Page 26

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire

75-2026-09-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 38
--	---------

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-09-01-00026 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux de gracieux fiscal (SDE Saint SULPICE) (5 pages)	Page 41
75-2026-09-01-00028 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (CDIF 1) (2 pages)	Page 47
75-2026-09-01-00025 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 8 Elysées) (3 pages)	Page 50
75-2026-09-01-00024 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 15 EST) (4 pages)	Page 54
75-2026-09-01-00027 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal(SIP 17) (4 pages)	Page 59

Préfecture de Police / Secrétariat général de l'administration

75-2026-09-01-00019 - Arrêté portant nomination de mandataires suppléants à la régie de recettes de la Direction de la police judiciaire de la préfecture de police Brigade des fugitifs (2 pages)	Page 64
75-2026-09-01-00018 - Arrêté portant nomination de mandataires suppléants à la régie d'avances de la Direction de la police judiciaire de la préfecture de police (2 pages)	Page 67

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-09-02-00004

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique
de la directrice du groupe hospitalo-universitaire
APHP.Sorbonne Université regroupant les sites
Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild,
Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La
Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université et secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université par intérim ;

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint, chargé de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G et H) ;
- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, E et F).
- **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon par intérim,
à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site par intérim, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieure socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;
- **Mme Ludivine MALAPART**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Bernadette ROBERT**, adjoint des cadres hospitaliers, **Mme Melissa AOUABDI**, **M. Xavier BASQUE**, **Mme Manon BELHOU SCHNEIDER**, **Mme Olga GUERSAN** et **Mme Widline PAULYTE**, adjoints administratifs (paragraphe G : point 3).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G et H).

Direction des achats, du développement durable et de la logistique

En cas d'empêchement de **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Sébastien GASC** et **Mme Cannelle LEGALLAIS**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C en matière de contrat et de conventions : points 1, 2, 3 et 4 ; en matière d'actes unilatéraux ; en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Oriane GAGNARD** et **Mme Houda ZINE**, chargées de mission, **M. Emmanuel CLAUDIN** et **Mme Lydie MAUDIEU**, ingénieurs, **M. Frédéric BARRET**, **Mme Sylviane DECROO**, **Mme Paloma CONSTANTINI** et **M. Philippe VERDIER**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR** et **M. Laurent DE BOCK**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : point 1) ;
- **Mme Sylviane DECROO**, technicien supérieur hospitalier et **M. Mehdi GHENNAM**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1 et 2 ; paragraphe E : point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef et **M. Yann LAZARDEUX**, ingénieur hospitalier (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne-Gaëlle DANIEL et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E).

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation ;
- **Mme Julie VRANCKEN**, adjointe au cadre hospitalier, (paragraphe A, paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1 et 2 ; paragraphe E : point 1) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions et (paragraphe A, C, E et F) ;

Direction des ressources humaines et de l'attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL** et **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Marie GOSSO**, chargée de mission, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieure de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers, **M. Gonzague CHAUVÉAU**, chargé de mission (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN**, **Mme Nathalie OWENS** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe A, B et F) ;
- **M. Christian DELIER** et **Mme Christelle NEGRIER**, adjoints des cadres hospitaliers, **M. Killian REMOLU**, chargé de mission (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38, paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Nathalie BOUZAT**, cadre de santé (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Alicia MIRABEL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **M. Thomas GAUTIER**, chargé de mission (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN** et **Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints, adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Ludivine MALAPART**, **M. Stéphane FERRIER** et **Mme Sabine PIERRE**, attachés d'administration hospitalière à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON et Mme Fernande ROGER**, coordonnatrices générales des soins ;
- **Mme Laure LÉON et M. Patrick LABOUROT**, directeurs des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Aurélia ROLLAND et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I)

Direction des affaires et ressources médicales, coopérations

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopérations, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Choëlla AKBARALY**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopérations (paragraphe A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, Mme Myléna GRONDIN et Mme Stéphanie THERY**, attachées d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN**, adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRÉTON et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure générale, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Thomas LEPRISE**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Saber OMEZZINE**, ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;

- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. François-Xavier POTTIER**, ingénieur en chef, adjoint à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER**, attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3, et paragraphe J).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Solène LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;
- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre PERES**, attaché d'administration hospitalière ;
- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur(ices) adjoint(e)s ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;
- **M. Charles ARANDEL**, directeur adjoint ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau par intérim.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon par intérim.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Nathalie BONNET, Mme Myléna GRONDIN, Mme Aude MOLLER-GRASSER et Mme Camille RIZZO, attachées d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé, M. Hugues HENRY, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

M. Santo BOVA, Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane FERRIER, M. Thomas JOULOU, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila HADDADI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lionel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Choëlla AKBARALY, M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Mme Fernande ROGER et Mme Aurélia ROLLAND, coordinatrices générales des soins, Mme Laure LÉON, directrice des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Steven LOPES et M. Hassan MORABET, techniciens supérieurs hospitaliers.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Marie LE HUEROU, Mme Cécile MARCHAL, Mme Julia PIERRUGUES et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ, cadre supérieur de santé, M. Lionel VIGOURT, ingénieur hospitalier, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Solène LAMBERT et Mme Sabine PIERRE, attachées d'administration hospitalière, Mme Lydie MAUDIEU et M. Mathieu PROTEAU, ingénieurs hospitaliers, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieure socio-éducatif, Mme Najatte ROUINI et M. Frédéric THUILLIER, cadres supérieurs de santé, Mme Ader TIARE, cadre de santé.

Site Tenon

Mme Laurence CHACUN, attachée d'administration hospitalière, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON et M. Sabri LOKMANE, ingénieurs hospitaliers, Mme Melissa BELHARET et Mme Hélène PIQUET, cadres supérieures de santé, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres hospitaliers.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS et M. Renaud PELLÉ, directeurs adjoints au Siège ;
M. Charles ARANDEL, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Cannelle LEGALLAIS, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Julie LAIGRE, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2026-06-08-00001 du 8 juin 2026 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 septembre 2026

Signé le 02 septembre 2026

Christine WELTY

Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Cour d'appel de Paris

75-2026-09-01-00020

Décision portant délégation de de signature
(SAR)

Paris, le 1er septembre 2026

DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques BOULARD,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne LE QUÉAU,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n° 2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n° 2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BOULARD aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne LE QUÉAU aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2026 du garde des sceaux portant nomination de Mme Cécile CAPEAU en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Cécile CAPEAU, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et, en cas d'empêchement, à ses adjoints, Madame Camille DODRAY, Mme Camille LE DOUARON, M. Bertrand CRESSON et M. Victor MARQUES-SALOIO, ainsi qu'à Mme Sandrine EL NOUCHI-LATOUCHENT, coordonnatrice des services du SAR, dans les domaines suivants :

- la gestion administrative et la formation de l'ensemble du personnel, fonctionnaires et magistrats, à l'exception de la formation des magistrats ;
- la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programmes 101 et 166, la comptabilité, la commande publique et le contrôle interne ;

- la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et la formation informatique des personnels, à l'exception de celle des magistrats ;
- la gestion du patrimoine immobilier, son exploitation technique, sa conformité réglementaire et sa sécurité, ainsi que le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Cécile CAPEAU, de Mme Camille DODRAY et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion administrative et la formation des personnels, à l'exception de la formation des magistrats, à Mme Camille DODRAY.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille DODRAY, délégation est donnée à :

- Mme Claire VITRICH, chargée de mission masse salariale, suivi des effectifs et contrôle interne, pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Amel MELLITI, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce périmètre ;
- Mme Nathalie BARTHÉLÉMY, chargée de mission ressources humaines et contentieux, pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic SPANO, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabrine KHETTAB, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Clémentine VANHEE directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Elisabeth BROGLIO, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre LAPORTE, directeur des services de greffe placé, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora CAIA, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie GOUTEUX, adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima RHACHI, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise CHEVILLON, adjointe à la cheffe de bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau (dont les accidents de service subis par les agents contractuels) ;
- Mme Elisabeth BROGLIO, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre LAPORTE, directeur des services de greffe placé, pour le traitement et la gestion des dossiers d'accidents de travail et de maladie professionnelle des fonctionnaires et magistrats ;
- M. Ludovic SPANO, Mme Sabrine KHETTAB et Mme Clémentine VANHEE, directrice des services de greffe placée, pour les retraites des fonctionnaires et magistrats ;
- Mme Valentine DU-VERDIER, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de M. Victor MARQUES-SALIO et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programmes 101 et 166, la comptabilité, la commande publique et le contrôle interne, à :

- Mme Laurie PRETET, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, pour la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est donnée à M. Patrice MATHIEU, chef du bureau budgétaire pour le programme 101 ;
- Mme Anaïs LALMAS, cheffe du bureau comptable, pour l'exécution de la dépense des programmes 166 et 101 (titre 2 et hors titre 2) ainsi que les recettes non fiscales. En son absence, délégation est donnée à Mme Lessia BODNAR, adjointe à la cheffe du bureau comptable ;
- Mme Romance BONO, cheffe du bureau de la commande publique, pour la rédaction, la passation et la modification des marchés publics ainsi que la sécurisation juridique des procédures. En son absence, délégation est donnée à M. Thomas AZEMA, adjoint à la cheffe du bureau de la commande publique ;
- M. Patrice MATHIEU, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice (actions 01, 02, 03 et 04) ainsi que les attributions du service des frais de déplacement. En son absence, délégation est donnée à Mme Laurie PRETET, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 ;
- M. Sébastien SABATHÉ, responsable de la cellule « EGIDE », pour le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière, ainsi qu'à Mme Hélène SURINACH, directrice des services de greffe judiciaires chargée de mission.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de Mme Camille LE DOUARON et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion des systèmes d'information et la formation informatique des personnels, à l'exception de celle des magistrats, à :

- M. Laurier DESTAIS, chef du bureau du soutien numérique, dans la limite des attributions de ce bureau ;
- M. Régis GARRY, chef du bureau des applicatifs métiers, dans la limite des attributions de ce bureau.
- Mme Alexandra LAUTIER, directrice des services de greffe placée,

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de M. Bertrand CRESSON et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion du patrimoine immobilier du ressort, comprenant son exploitation-maintenance (sûreté, nettoyage, maintenance multitechnique et gestion des fluides), les contrôles réglementaires, son occupation (baux et conventions) et sa valorisation par la programmation des crédits de la fonction immobilière et le suivi des opérations correspondantes, à :

- Mme Laëtizia DEHAINE, cheffe du bureau de la gestion immobilière ;
- M. Valentin FORNES, géomètre expert ;
- M. Enguerrand du BOURBLANC, chargé de mission ;
- Mme Séverine MARCOS, directrice des services de greffe placée ;

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUÉAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
DAHALANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KIAL	Fadila	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TCHOUMBE-FANKAM	Christelle	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MATEO	Paula	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

ZANELLA	Eva	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VAILLANT	Joana	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
SISSOKO	Tougourou	Adjoint Administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
HUET	Alison	Secrétaire Administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REDUIT-FROLLEAU	Allison	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TACHE	Yasmine	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LARBI	Zohra	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
THESEE	Marie-Andrée	Adjoint Administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2026-09-01-00022

Décision portant délégation de de signature en
matière de rémunérations



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris le 1^{er} septembre 2026

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Clémentine Vanhee, directrice des services de greffe placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des

personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Clémentine Vanhee, directrice des services de greffe placée, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, Mme Elise Chevillon, son adjointe,
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, son adjointe, et Mme Clémentine Vanhee, directrice des services de greffe placée,
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels

du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabrine Khettab, son adjointe, et à Mme Clémentine Vanhee, directrice des services de greffe placée
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon, son adjointe,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 7 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 8 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le premier président

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Chargée de mission RH-paie au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
HUET	Alison	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
REDUIT-FROLLEAU	Allison	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif RGRH adjoint	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de gestion des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166), y compris à l’égard des fonctionnaires faisant l’objet de décisions relatives à un accident de travail ou une maladie professionnelle :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
REMIL	Najet	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, et des primes complémentaires, complémentaires forfaitaires, et modulables	Aucun seuil

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire administrative et paie	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, et des primes complémentaires, complémentaires forfaitaires, et modulables	Aucun seuil
DAHALANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire administrative et paie	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, et des primes complémentaires, complémentaires forfaitaires, et modulables	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2026-09-01-00021

Décision portant délégation de de signature
pour le fonctionnement du pôle Chorus



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} septembre 2026

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-166 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
MARQUES SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BONO	Romance	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
AZEMA	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
SURINACH	Hélène	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
LALMAS	Anaïs	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BODNAR	Lessia	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué

MATHIEU	Patrice	Attaché d'administration	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MORENO-MARTOS	Teresa	Contractuel A	Contrôleur de gestion / Data analyst	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
SABATHE	Sébastien	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire chargé de mission frais de justice	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BERTAGNA	Elise	Contractuelle A	Acheteur public	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOUTIN	Aline	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
EUSTACHE	Anaïs	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GILLES	Séverine	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
FAGLA	Carmélie	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ELATRE	Sévrine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

IMOUMENACENE	Kamelia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
LAMPIN	Florent	Secrétaire administratif	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ROUSSET	Samantha	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABI	Wassila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BONIBA	Francine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

DEMARTHE	Martine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ELHOUARI	Céline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ESSIANE	Wilfried	Contractuel B	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GREGOIRE	Olivier	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GRAINE	Catherine	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HADDAD	Sonia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HAMMAOUI	Akim	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

KABANGA	Françoise	Adjoint administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
KACZKA KALUZNY	Nathalie	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LE CANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LUMON	Priscilla	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MARC	Marvin	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MOULETTE	Daniella	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

PLACIDE	Marie-Paule	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
POHIL	Mathilda	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ROBERT	Laura	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RYDENG	Séverine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

VENG	Marina	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
------	--------	-----------------	---	----------------------------------	-------------

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2026-09-01-00017

Arrêté portant délégation de signature

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE

Arrêté portant délégation de signature

Thierry ALVES, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu le Code Pénitentiaire en son article R. 113-65 qui précise « *que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale* »,

Vu la nomination de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 23 mars 2026,

DECIDE :

Qu'à compter de la publication du présent arrêté, délégation permanente de signature est donnée à :

Monsieur Paul MATTAR, directeur des services pénitentiaires, directeur placé, chef de la mission d'appui et de conseil, aux fins de :

- répondre aux recours gracieux et hiérarchiques formulés par les personnes détenues (article R. 315-2 du Code pénitentiaire) ;
- décider d'affecter une personne détenue condamnée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, y compris de formuler les avis lorsque la décision relève du ministre de la justice sur la base des articles D. 211-11 et D. 211-18 du Code pénitentiaire ;

- ordonner le transfèrement d'une personne détenue condamnée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris (articles D. 211-24 et D. 211-31 du Code pénitentiaire) ;
- décider du changement d'affectation d'une personne détenue condamnée incarcérée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris et ordonner son transfèrement pour un autre établissement pour peines ou une maison d'arrêt du ressort ou d'une autre DISP en cas de droits de tirage ou de rapprochement familial (articles D. 211-26 à D. 211-29 et D. 211-31 du Code pénitentiaire) ;
- décider et d'ordonner tout transfèrement utile à l'intérieur de la direction interrégionale de Paris concernant les personnes détenues condamnées relevant de la compétence régionale (articles D. 211-24 et D. 211-31 du Code pénitentiaire) ;
- décider et d'ordonner le transfèrement de toute personne détenue prévenue (après accord de l'autorité judiciaire compétente), au sein de la direction interrégionale de Paris (art R. 342-1 du Code pénitentiaire) ;
- décider du placement provisoire des personnes détenues en unités pour détenus violents (article R.224-6 du Code pénitentiaire) ;
- décider des mesures de placement, de prolongation ou de fin de placement des personnes détenues en unités pour détenus violents (articles R.224-5, article R.224-7 et article R.224-10 du Code pénitentiaire) ;
- contrôler les décisions de classement au service général de personnes détenues, prévenues ou condamnées pour des affaires criminelles, et incarcérées en maison d'arrêt (article R. 412-18 du Code pénitentiaire).

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Fresnes, le 1^{er} septembre 2026

Signé

Le directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris,
Thierry ALVES

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00026

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux de gracieux fiscal (SDE
Saint SULPICE)

DRFIP D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Service Départemental de l'Enregistrement
de Paris SAINT-SULPICE
9, Place Saint Sulpice
75292 Paris cedex 06

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, M. Christophe KERROUX, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Service Départemental de l'Enregistrement de Paris SAINT-SULPICE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Ové NTSIBA-LOUMBA, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE, et à Mme Manon DENIS, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalitésⁱ portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, en cas d'absence de sa part, les états comptables journaliers et mensuels édités après arrêté comptable.

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné:

a) l'ensemble des décisions de gestion ou courriers relatifs au recouvrement amiable et toute décision de transfert de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé ;

b) les actes relatifs à l'enregistrement;

c) et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service (fermetures des journées d'enregistrement...).

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message afférent au traitement d'une demande de crédit de paiement fractionné et/ ou différé, et prendre, notamment, toute décision de gestion pouvant aboutir à accorder, sans préjudice des dispositions de l'article 1702 du CGIⁱⁱ, des délais de paiement sans dépasser 3 mois (cette durée correspondant à une promesse de vente), à l'exclusion (sauf dispositions particulières prévues par note interne):

1°) des pièces de procédure portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ ou différé;

2°) des pièces de procédure portant prises de garanties;

3°) des pièces de procédure portant mainlevée totale, ou partielle, des garanties avant, ou après, le solde intégral du crédit;

4°) des pièces de procédure portant pré-déchéance et déchéances de crédit de paiement fractionné et/ ou différé.

Aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade
Cécile HUMBERT	Contrôleur
Fabrice WYPELIER	Contrôleur
Charles GALLET	Agent

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message, relevant exclusivement du périmètre de compétence du SDE en la matière, afférent au traitement d'une demande de dation en paiement au contrôleur des Finances publiques ci-dessous :

Prénom et Nom des agents	Grade
Fabrice WYPELIER	Contrôleur

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné:

a) les actes d'administration relatifs à l'enregistrement et tout courrier afférent à ces actes (notamment les courriers nécessaires à l'identification des virements reçus sur le compte Banque de France mais non affectés) aux agents désignés ci-après;

b) l'ensemble des actes d'administration ou courriers relatifs au recouvrement amiable et au transfert, le cas échéant, de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé;

Aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
WYPELIER Fabrice	Contrôleur Chef de service	30 000 €	30 000 €
ANNEVILLE Isabelle	Contrôleurs	10 000 €	10 000 €
BROCARD Philippe			
DOUCEMENT Lucie			
FRABOULET Lionel			
GALSTYAN Ella			
HADDAD Mazen			
HUMBERT Cécile			
LEZIN Stella			
MIGOT Philippe			
NICOLI Charlotte			
AUPHAN Amaryllis	Agents	3 000 €	3 000 €
CASTIGLIONE Odile			
GALLET Charles			
HE Harry			
LESCURE Marie			
LUDOMIR Brendy			
MANTEL Alice-Reine			
RACHEDI Paul			
ROQUE Emmanuel			
TOGOLA Koryan			
TOURIN Yves			

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 01/09/2026

Le Comptable public, responsable du Service Départemental
de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice

Signé

Christophe KERROUX

- i L'article L247 du Livre des Procédures Fiscales prévoit « Aucune autorité publique ne peut accorder de remise totale ou partielle de droits d'enregistrement, de taxe de publicité foncière, de droits de timbre, de taxes sur le chiffre d'affaires, de contributions indirectes et de taxes assimilées à ces droits, taxes et contributions. »
- ii L'article 1702 du CGI prévoit « Aucune autorité publique, ni l'administration fiscale, ni ses préposés, ne peuvent suspendre ou faire suspendre le recouvrement des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et des peines encourues sans en devenir personnellement responsables. ». Cette décision de gestion doit viser, in fine, à permettre un recouvrement amiable dans des délais plus rapides que ceux liés à la mise en place d'une procédure de recouvrement forcé.

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00028

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(CDIF 1)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Centre des Impôts Fonciers de Paris 1
6 rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La Responsable du Centre des Impôts Fonciers de Paris 1, Mme Nicole DIEN-GORLIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office

a) Dans la limite de 100 000 €, à l'inspecteur des Finances publiques de catégorie A, adjoint du service, désigné ci-après :

Florian LLAMAS

b) Dans la limite de 100 000 €, à l'inspecteur des Finances publiques de catégorie A, adjoint du Pôle Topographique de Gestion Cadastre désigné ci-après :

Guillaume DEVRED

c) Dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ASSOUVIE Véronique	DUMENIEU Julien	MARQUE Stéphanie	POULIQUEN Philippe
BRAZ Anthony	VAYSSETTE Arthur	WINEK KAROLINA	

d) Dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques désignés ci-après pour les réclamations déposées au titre des articles 1391 C et E du CGI :

AUDIGIER Vincent	REVENEY Franck	SADAY Eric
------------------	----------------	------------

e) Dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOSQUELLE Marie	POUGIS Vincent	BRISSE Jérôme
-----------------	----------------	---------------

LECCIA Bastien	BRIARD Xavier	VIENOT Francis	CHAMBON Nicolas
ARROUCHE Sabrina	DE LOS SANTOS Alexis	SAID Fahad	BENZIDOUR Boualem
FARES Cécile	TERGEMINA Benjamin	GUY Patrice	
SYLVESTRE Yahel			

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

LLAMAS Florian
DEVRED Guillaume
VAYSSETTE Arthur
POULIQUEN Philippe
WINEK Karolina
DUMENIEU Julien
ASSOUVIE Véronique
MARQUE Stéphanie
BRAZ Anthony

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Il annule et remplace celui publié le 20/08/2026 au recueil des actes administratifs spécial n°75-2026-493 sous le numéro 75-2026-08-17-00011.

A Paris, le 01/09/2026

La Responsable du Centre des Impôts Fonciers de Paris 1

Signé

Nicole DIEN-GORLIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00025

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
8 Elysées)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

SIE Paris 8ème- Élysées

5 rue de Londres 75009 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème-Élysées ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie GODIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème -Élysées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 120 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 120 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
- Mme BEUZE Chrystèle, - M. BURY Jean-Yves - M. OZCAN KILINC Hadrien - Mme JOUBERT Valérie - M. HOUSEAUX Vincent	Cadres A	50 000 €
- Mme ABDERRAHMANE Annabelle - Mme ANCONA Isabelle - Mme CAPEAU Emmanuelle - Mme CARAVATI Bernadette - M. CHALABI Hedi-Mohamed - Mme COLAS Georgia - M. DESABRES Anthony - Mme GRESSIER Michelle - Mme GALLOUCH Layla - M. LE BRUN Jean-Yves - M. LENOBLE Fabrice - M. MAMODHOUSSEN Nachir - Mme MANSIRE Barbara - M. MICHEL Pascal - Mme MOLLA-ALI Jessyca - Mme MONTHIEUX Sophie - Mme ONISOAMIARANARIVO Marie - Mme PAGNIER Marie-Laetitia - M. ROBINEAU Nicolas - M. SONGOMALET Evariste	Cadres B	30 000 €

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
- Mme ARIB Linda - M. DAMPIERRE Alexandre - Mme MONLOUIS Gaëlle - Mme SADOUL-BONNIVARD Salomé	Cadre C	5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris et prendra effet au 1^{er} septembre 2026.

A Paris, le 01/09/2026

La comptable, responsable de service des impôts des
entreprises 8ème Elysées,

Signé

Céline LENFANT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00024

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
15 EST)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

15^e EST

13-15 rue du général BEURET 75712 PARIS 15^e

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pascal PAVY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^e EST,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Christophe SAUZEDDE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du SIP Paris 15^e EST, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

Satila BOUTTAJANIA	Christelle BOUDIN	Marie VIAU BANOR
--------------------	-------------------	------------------

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MAILLARD Aurélia LE GOAS Hervé PAPIN Frédéric GUISLAIN Hélène	DUBRAY Nicolas Mme LE GUILLOU Sophie LEFEUVRE Marie Laure BARRET Chantal	GUAITELLA Laurent MOUSSIER Hervé FEUILLET Eric CAPY Edith

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BLINO Michel DAVID Sébastien LEGRIX Nathalie MALRAIT Olivier	DYLEWSKI Arnaud SINTES Sylvie CISSOKO Djegue	COUCHI Caroline CUGNET Eléonore ZENAG Safia
---	--	---

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux inspectrices des Finances publiques désignées ci-après

Satila BOUTTAJANIA	Christelle BOUDIN	Marie VIAU BANOR
--------------------	-------------------	------------------

aux agents de catégorie B des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
LE NAMOURIC DESCAMPS Catherine	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €
DUTHEIL Virginie	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €
KALOMBO Gabriel	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
MOUELE Dominique	Contrôleur des finances publiques	30 000 €

Article 4

Le présent arrêté accompagné de son annexe relative aux délais sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 01/09/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 15° EST

Signé

Pascal PAVY

ANNEXE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE DELAIS

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^eEst, Pascal PAVY

donne les délégations suivantes :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les délais aux agents désignés ci-après :

:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions
Marie VIAU BANOR	Inspectrice des finances publiques	40 000 €
Christelle BOUDIN	Inspectrice des finances publiques	40 000 €
Satila BOUTTAJANIA	Inspectrice des finances publiques	40 000 €
Virginie DUTHEIL	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €
Catherine LENAMOURIC-DESCAMPS	Contrôleuse principale des finances publiques	30 000 €
Nicolas DUBRAY	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Edith CAPY	Contrôleuse des finances publiques	12 000€
Gabriel KALOMBO	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Dominique MOUELE	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Chantal BARRET	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Hervé MOUSSIER	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Frédéric PAPIN	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Laurent GUAITELLA	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Hervé LE GOAS	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Sophie LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Eric FEUILLET	Contrôleur des finances publiques	12 000 €
Marie-Laure LEFEUVRE	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Hélène GUISLAIN	Contrôleuse des finances Publiques	12 000 €
Aurélia MAILLARD	Contrôleuse des finances publiques	12 000 €
Arnaud DYLEWSKI	Agent des finances publiques	12 000 €
Djegué CISSOKO	Agente des finances publiques	12 000 €
Michel BLINO	Agent des finances publiques	12 000 €
Caroline COUCHI	Agente des finances publiques	12 000 €
Nathalie LEGRIX	Agente des finances publiques	12 000 €
Safia ZENAG	Agente des finances publiques	12 000 €
Olivier MALRAIT	Agent des finances publiques	12 000 €
Sébastien DAVID	Agent des finances publiques	12 000 €
Sylvie SINTES	Agente des finances publiques	12 000 €
Eléonore CUGNET	Agente des finances publiques	12 000 €

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00027

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal(SIP
17)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts des Particuliers de PARIS 17^{ème}

6 A, boulevard de Reims

75844 PARIS Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Hakim ARRAS, inspecteur principal des Finances publiques, responsable par intérim du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie DENHEZ-DICHAMP, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

NOM	Prénom
DELPLANQUE	Clémence
DESIX	Sébastien
JESOPH	Laëtitia
MARQUET	Clément
RODRIGUES	Georges

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NOM	Prénom
BARDISSY	Fay
BONVILLAIN	Anne-Laure
COURVILLE	Bertrand
COUTTY	Mélinda
DERON	Yannick
DESPRES	Christophe
GALHAUT	Benoit
GASSAMA	Dalla
GOUDICHAUD	Catherine
JEGOU	Laurent
KONE	Djakaridia
LO	Soubeyrou
PAO	Sophie
PAUVERT	Thierry
TERNIL CHEF	Pierre-Emmanuel
TSANG SAM MOI	Cinthia
VALERII	Vilma

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

NOM	Prénom
BERROUYNE	Georgina

NOM	Prénom
BOUVET	Gabrielle
BOUVIER	Anaïs
COADIC	Anne-Célia
DEMIM	Aïcha
DIABY	Fatou
DIBONGUE	Serge
KEBAILI	Noumeyra
MAURICE	Houlematou
MENAGE	Angéla
MUSSARD	Rita
RABERAHONA	Hanitra
REBAI	Lilia
ZEMMOURI	Nassima

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

NOM	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
DELPLANQUE	Clémence	Inspecteur	15 000 €
DESIX	Sébastien	Inspecteur	15 000 €
JESOPH	Laétitia	Inspecteur	15 000 €
RODRIGUES	Georges	Inspecteur	15 000 €
BARDISSY	Fay	Contrôleur	2 000 €
BONVILLAIN	Anne-Laure	Contrôleur	2 000 €
COMPAORE	Sarah	Contrôleur	2 000 €
COURVILLE	Bertrand	Contrôleur	2 000 €
COUTTY	Mélinda	Contrôleur	2 000 €
DERON	Yannick	Contrôleur	2 000 €
DESPRES	Christophe	Contrôleur	2 000 €
FAISANT	Agnès	Contrôleur	2 000 €
GALHAUT	Benoit	Contrôleur	2 000 €

NOM	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
JEGOU	Laurent	Contrôleur	2 000 €
KONE	Djakaridia	Contrôleur	2 000 €
LO	Soubeyrou	Contrôleur	2 000 €
N'GOTH	Aurélie	Contrôleur	2 000 €
PAO	Sophie	Contrôleur	2 000 €
POULLET	Didier	Contrôleur	2 000 €
TERGOU	Redouane	Contrôleur	2 000 €
TERNIL CHEF	Pierre-Emmanuel	Contrôleur	2 000 €
TSANG SAM MOI	Cinthia	Contrôleur	2 000 €
VALERII	Vilma	Contrôleur	2 000 €
BARRY	Sylvie	Agent	2 000 €
BOUVET	Gabrielle	Agent	2 000 €
CHAVAGNE	Aude	Agent	2 000 €
DEMIM	Aïcha	Agent	2 000 €
DIBONGUE	Serge	Agent	2 000 €
MAURICE	Houlematou	Agent	2 000 €
MENAGE	Angéla	Agent	2 000 €
RABERAHONA	Hanitra	Agent	2 000 €
REBAI	Lilia	Agent	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 01/09/2026

Le comptable, responsable par intérim du Service des
Impôts des Particuliers de PARIS 17^{ème},

Signé

Hakim ARRAS

Préfecture de Police

75-2026-09-01-00019

Arrêté portant nomination de mandataires
suppléants à la régie de recettes de la
Direction de la police judiciaire de la préfecture
de police Brigade des fugitifs

Arrêté portant nomination de mandataires suppléants à la régie de recettes de la
Direction de la police judiciaire de la préfecture de police
Brigade des fugitifs

n° 900671

01/09/2026

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté interministériel du 5 mars 1982 instituant une régie de recettes à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police, modifié par l'arrêté préfectoral n° 900551 du 03 août 2020 ;
- Vu l'arrêté NOR: BUDR9304137A du 28 mai 1993 du ministère du budget, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 900552 du 03 août 2020 modifié portant nomination de Madame Nadine HAUSSIN en tant que régisseur de recettes de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police – brigade des fugitifs ;
- Vu l'arrêté NOR: IOMF2412096A du 29 avril 2024, habilitant les préfets à créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;
- Vu l'arrêté n° 24/3884 du 29 novembre 2024 affectant Monsieur Jérémy FERNANDES à la direction la police judiciaire de la préfecture de police ;
- Vu l'arrêté n° 2026-00689 du 03 juin 2026 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;
- Vu l'arrêté n° S70164611306069 du 02 juillet 2026 affectant Madame Céline PROTAT à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police ;
- Vu l'instruction codificatrice NOR: ECOE2409515J BOFIP-GCP-24-0010 du 3 avril 2024 relative aux régies de recettes et d'avances de l'Etat ;
- Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 28 août 2026 ;
- Sur proposition du directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter de la date de signature du présent arrêté, Madame Céline PROTAT et Monsieur JérémY FERNANDES sont nommés mandataires suppléants du régisseur de recettes de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police – brigade des fugitifs.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 900552 du 03 août 2020 susvisé est modifié comme suit :

« En cas d'absence inférieure à deux mois pour maladie, congé ou tout autre empêchement, Madame Nadine HAUSSIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, est remplacée par Madame Céline PROTAT, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de mandataire suppléante.

En cas d'absence de Madame Nadine HAUSSIN et de Madame Céline PROTAT, Madame Nadine HAUSSIN est remplacée par Monsieur JérémY FERNANDES, adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de mandataire suppléant

En cas d'absence de Madame Nadine HAUSSIN pour une durée égale ou supérieure à deux mois, un régisseur intérimaire est nommé par arrêté.

A la reprise de fonctions du régisseur en titre, il est mis fin aux fonctions du régisseur intérimaire par arrêté. »

Article 2 :

L'arrêté n° 900650 du 11 décembre 2024 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur des finances, de la commande publique et de la performance, la directrice de la police judiciaire de la préfecture de police et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

P / Le préfet de police,
Le directeur des finances,
de la commande publique et de la performance

signé Frédéric ANTIPHON

Préfecture de Police

75-2026-09-01-00018

Arrêté portant nomination de mandataires
suppléants à la régie d'avances de la Direction de
la police judiciaire de la préfecture de police

Arrêté portant nomination de mandataires suppléants à la régie d'avances de la
Direction de la police judiciaire de la préfecture de police

n° 900670

01/09/2026

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté NOR: BUDR9304137A du 28 mai 1993 du ministère du budget, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11009 du 04 août 1994 instituant une régie d'avances auprès de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police modifié par l'arrêté préfectoral n° 900667 du 27 juillet 2026 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 090697 du 10 mars 2020 modifié portant nomination de Madame Nadine HAUSSIN en tant que régisseur d'avances de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police ;
- Vu l'arrêté NOR: IOMF2412096A du 29 avril 2024, habilitant les préfets à créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;
- Vu l'arrêté n° 24/3884 du 29 novembre 2024 affectant Monsieur Jérémy FERNANDES à la direction la police judiciaire de la préfecture de police ;
- Vu l'arrêté n° 2026-00689 du 03 juin 2026 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;
- Vu l'arrêté n° S70164611306069 du 02 juillet 2026 affectant Madame Céline PROTAT à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police ;
- Vu l'instruction codificatrice NOR: ECOE2409515J BOFIP-GCP-24-0010 du 3 avril 2024 relative aux régies de recettes et d'avances de l'Etat ;
- Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 28 août 2026 ;
- Sur proposition du directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter de la date de signature du présent arrêté, Madame Céline PROTAT et Monsieur Jérémie FERNANDES sont nommés mandataires suppléants du régisseur d'avances de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 090697 du 10 mars 2020 susvisé est modifié comme suit :

« En cas d'absence inférieure à deux mois pour maladie, congé ou tout autre empêchement, Madame Nadine HAUSSIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, est remplacée par Madame Céline PROTAT, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de mandataire suppléante.

En cas d'absence de Madame Nadine HAUSSIN et de Madame Céline PROTAT, Madame Nadine HAUSSIN est remplacée par Monsieur Jérémie FERNANDES, adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de mandataire suppléant

*En cas d'absence de Madame Nadine HAUSSIN pour une durée égale ou supérieure à deux mois, un régisseur intérimaire est nommé par arrêté.
A la reprise de fonctions du régisseur en titre, il est mis fin aux fonctions du régisseur intérimaire par arrêté. »*

Article 2 :

L'arrêté n° 900651 du 11 décembre 2024 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur des finances, de la commande publique et de la performance, la directrice de la police judiciaire de la préfecture de police et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

P / Le préfet de police,
Le directeur des finances,
de la commande publique et de la performance

signé Frédéric ANTIPHON